

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze, le six juillet, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

17 juin 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	26
ABSENTS REPRESENTES :	9
VOTANTS :	35

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alain LECLERC

Présents :

Mme TALLET, Maire, M. GUILLAUME, Mme GOBERT, M. BOUGLOUAN, Mmes KAZARIAN (*arrivée à 20h00 après la décision du scrutin secret et avant le vote sur le périmètre*), LEGROS-WATERSCHOOT, MM. RUSSO, HAMMOUDI, Mmes DAL FARRA, HURTADO, MM. BABEC, RIBAudeau, Mmes BRET-MEHINTO, BOMBART, KASTELYN, MM. LECLERC, GUEDOU, Mme THEPAUT, MM. DANIEL, BOUSSIR, PARIGOT, Mme MOEBS (CHANTRAN), M. MARTY, Mmes JEUNESSE, MIQUEL, M. PEREZ

Absents, excusés et représentés :

M. DELESTAING qui a donné pouvoir à Mme KAZARIAN
Mme HUOT qui a donné pouvoir à Mme TALLET (reconduction)
Mme SOUBIE-LLADO qui a donné pouvoir à Mme LEGROS-WATERSCHOOT
Mme LECHENE qui a donné pouvoir à Mme HURTADO
M. PIOTROWSKI qui a donné pouvoir à Mme DAL FARRA
Mme DESPLAT qui a donné pouvoir à M. GUILLAUME
M. CHAMPES qui a donné pouvoir à M. MARTY
M. BITBOL qui a donné pouvoir à Mme JEUNESSE
Mme SARR qui a donné pouvoir à Mme GOBERT

Après la présentation du point à l'ordre du jour et les débats, et avant le scrutin, Madame le Maire procède à une interruption de séance d'environ 10 minutes, afin de donner la parole au syndicat du personnel - la C.G.T. -, suite à sa demande par courrier reçu le 29 juin 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE, par 17 voix POUR, 6 voix CONTRE (Mme Gobert, MM. Babec, Guédou, Mme Kastelyn, Mme Thépaut, M. Daniel) et 2 abstentions (MM. Russo et Perez), de procéder au vote à scrutin secret ;

SE PRONONCE, par 16 voix CONTRE, 15 voix POUR et 4 refus de vote, sur le projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération (C.A.) issue de la fusion des Communautés d'Agglomération de « Marne-et-Chantereine », de « Marne-la-Vallée/Val Maubuée » et de « La Brie Francilienne », proposé par Arrêté n°2015/DRCL/BCCCL/40 du Préfet de Seine-et-Marne du 15 juin 2015 ;

EMET donc à la majorité un avis défavorable sur cet Arrêté préfectoral.

PREND ACTE du compte-rendu des décisions du Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, prises sur délégations du Conseil Municipal par Délibération n°01 du 07 avril 2014 (article L.2122-22 du même Code), et exécutoires depuis le Conseil Municipal du 22 juin 2015 ;

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ,
LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H50.**

Le Maire certifie que le présent compte-rendu analytique est affiché à la porte de la Mairie le 07 juillet 2015

Le Maire,

-signé-

Maud TALLET